

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

14/05/2024

N° E24000027/95

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CERGY-PONTOISE

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 14/05/2024**

Vu enregistrée le 06/05/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de Butry-sur-Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Butry-sur-Oise ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Anaïs SOKIL est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Etienne LEGER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de Butry-sur-Oise, à Madame Anaïs SOKIL et à Monsieur Etienne LEGER.

Fait à Cergy, le 14/05/2024.

Le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation,

La greffière en chef

